Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Le RBG d'un micro entrepreneur

Par FroG

Bonjour.

Je suis auto entrepreneur en micro entreprise, profession libérale relevant de la CIPAV. Je n'ai pas trouvé comment on calculait le revenu brut global dégagé par cette activité. Est-ce le chiffre d'affaire ou celui-ci diminué des cotisations URSSAF ?

D'avance merci.

FroG

Par john12

Bonjour,

En régime micro, on déclare les recettes brutes, sans déduction des cotisations URSSAF. Les frais professionnels sont déduits par le biais d'un abattement forfaitaire de 34%.

Bonne journée

Par FroG

Bonjour John.
Merci pour votre réponse.
Ca c'est clair sur ma déclaration. Mais, dans le cadre d'une demande de logement en résidence universitaire, on me demande ce RBG : dois-je calculer moi-même l'abattement ? Ou bien le service concerné le fera-t-il lui-même ?

D'avance merci.

FroG

Par john12

Désolé,
Je ne connais pas le régime des aides au logement, en résidence universitaire.
Il vaudrait mieux poser la question aux services concernés, à défaut de trouver une réponse sur leur site. Ceci dit, s'ils parlent de revenu brut global, logiquement, il devrait s'agir des recettes brutes, sans déduction de la moindre charge, étant précisé qu'il peut y avoir des charges autres que l'URSSAF. L'organisme devrait appliquer l'abattement forfaitaire pour frais, au revenu brut déclaré.

Cordialement

Par FroG

Merci John pour les conseils.
Bonne journée.

FroG